

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Ajustement des conditions de mise à disposition du Centre aqualudique d'Issoire dans le cadre des leçons de natation à titre privé

Annexe(s) : convention de mise à disposition du Centre aqualudique dans le cadre de l'exercice de leçons de natation à titre privé

Date de convocation : 24 septembre 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 6 octobre 2021

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : BARRAUD Bertrand

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 91

- Titulaires : 87

- Suppléants : 4

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE : (91)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
BARDY André	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
BARRAUD Bertrand	FERREIRA Fernando	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARTHOMEUF Serge	FOUCAULT Marie-Françoise	PETELH Sandra
BASTIEN Gérard	GARNAVAULT Philippe	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GAUDRIAULT Damien	PRUNIER Jean-Pierre
BESSEYRE Fabien	GILBERT Odile	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GOMEZ Jean-Marc	RKINA Mohammed
BCEUF Nicole	GONTHIER Emmanuel	FONTANIVE Pierrette (S)
BOISTARD Philippe	GOUSSARD Bérengère	ROUX Bernard
BOURG François	GOYON Guy	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	HERBST Nadine	SABATIER Gilles
BRUNEL Séverine	HOSMALIN Marc	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNETTI Graziella	JAFFEUX Ophélie	BRUN Claudine (S)
CHABRILLAT Frédéric	JAFFEUX Sébastien	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	KINDT Patrick	SERRA Pierre
CHASSANG Jean-Pierre	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SUIDUREAU Carine
COLLET Jean-Pierre	LAGARDE Maguy	TEZENAS Olivier
CORRE Jean-Marie	LAMOUREUX Jean-François	THERME Jacques
CORREIA Emmanuel	LAVILLE Philippe	THEVENET Emilie
COSTE Yves	LE MARREC Laurys	TINET Georges
COSTON David	LEGENDRE Denis	TOURLONIAS Vincent
COUDUN Valérie	LEROY Véronique	VALLON Sébastien
CREGUT François	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CROZE Yves-Serge	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
DESIGNES Jean	MEALLET Roger-Jean	
DRUELLE Jean-Claude	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (4) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; ROCHETTE Christophe (FONTANIVE Pierrette) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24) ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (6) ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Afin de promouvoir et de développer l'apprentissage de la natation et conformément à la délibération n° 2019/04/18 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2019, l'Agglo Pays d'Issoire a défini et validé les conditions de la mise à disposition des installations et du matériel du Centre aqualudique d'Issoire au profit de professionnels dans le cadre de leçons de natation à titre privé et individuel. Cette prestation est complémentaire à l'ensemble des cours collectifs qui sont déjà proposés au sein de l'établissement par la collectivité.

Aussi, afin de permettre d'augmenter l'offre de cours individuels en lien avec une forte demande des usagers, il est nécessaire d'ajuster ces conditions de mise à disposition.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil communautaire :

- D'augmenter le nombre maximum d'enseignements dispensés par un professionnel, passant ainsi de 10 à 15 leçons hebdomadaires, soit une durée de 7h30 par semaine, au lieu des 5h actuellement instituées ;
- De fixer la date limite d'inscription sur le planning de réservation des créneaux relatifs aux leçons d'enseignement de la natation au vendredi de la semaine précédente (au lieu du jeudi actuellement) ;

Le professionnel devra s'acquitter auprès du Centre aqualudique d'une redevance pour leçons de natation à titre privé, dont le montant est fixé 3,50 € HT (soit 4,20 € TTC).

Le projet de convention révisé de mise à disposition du Centre aqualudique dans le cadre de l'exercice de leçons de natation à titre privé est joint en annexe.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2019/04/18 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 septembre 2019 portant sur la convention de mise à disposition du centre aqualudique dans le cadre de leçons de natation à titre privé dispensées par des professionnels travailleurs déclarés titulaires des diplômes requis ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le projet de convention de mise à disposition du centre aqualudique dans le cadre de l'exercice de leçons de natation à titre privé avec des professionnels travailleurs déclarés, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage de la natation est une mission d'intérêt public que la Communauté d'agglomération exerce dans le cadre de ses compétences statutaires ;

CONSIDÉRANT que la communauté d'agglomération a souhaité par délibération n° 2019/04/18 en date du 26 septembre 2019 mettre le Centre aqualudique à la disposition de professionnels travailleurs déclarés titulaires des diplômes requis afin qu'ils proposent des cours particuliers d'apprentissage et de perfectionnement de la natation afin de promouvoir et de développer l'apprentissage de la natation ;

CONSIDÉRANT que cette prestation est complémentaire à l'ensemble des cours collectifs qui sont déjà proposés au sein de l'établissement par la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'ajuster les conditions de mise à disposition du centre aqualudique aux professionnels travailleurs indépendants pour l'organisation des leçons d'enseignement de la natation à titre privé et individuel afin de permettre d'augmenter l'offre de cours individuels en lien avec une forte demande des usagers ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- De valider le projet de convention de mise à disposition du Centre aqualudique dans le cadre de l'exercice de leçons de natation à titre privé, tel qu'il figure en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à conclure ces conventions de mise à disposition avec des professionnels travailleurs déclarés ;
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toute démarche, réaliser tous les actes et signer tout document relatif à la mise en œuvre et l'exécution de ces conventions ;

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021